

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

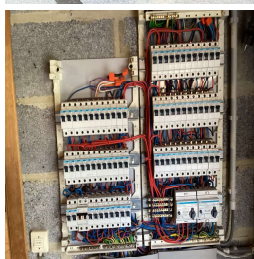
RÉF. 108/2026/62898/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 09/04/2026 (16:45 - 17:30) AGENT VISITEUR Arnaud Buekenhoudt  
ADRESSE DU CONTRÔLE Fontaine Cabouche 15 - 1390 Grez-Doiceau TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



### > DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Fontaine Cabouche 15 - 1390 Grez-Doiceau  
Type de locaux Unité d'habitation (maison)  
Objet du contrôle Demande dans le cadre d'une vente  
Propriétaire [REDACTED]  
Responsable des travaux non communiqué  
Drogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)



### > DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS  
Code EAN 541449020702862853  
Numéro du compteur 1LGZ0568633592  
Index jour/nuit 1032,4/1077,6  
Type de coupure générale Disjoncteur  
Câble compteur - tableau XVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>  
Tension nominale de service 3x400V + N - AC  
Courant nominal de la protection de branchement 32A

### > CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 35

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	D'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Boucle	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Type de boucle de terre	Conducteur plein	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	14,78	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas OK	Protection contre les contacts directs	Pas OK
Test de continuité	Pas concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,02
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Adéquation DPCCR – prise de terre	OK
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Adéquation protections surintensités – sections	OK
Circuits en défauts d'isolement	AA		

## CONCLUSION : NON CONFORME

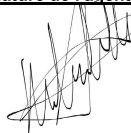
A la date du 09/04/2026, l'installation électrique de Fontaine Cabouche 15 - 1390 Grez-Doiceau n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 09/04/2027.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 108/2026/62898/D01:1

### > LISTE DES INFRACTIONS

- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. - 5.2.6.1
- L'utilisation de douilles pour alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'est autorisée - 4.2.4.3.a
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les presse-étoupes d'attente ne sont pas obturés. - 4.2.2.3.
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. - 1.4.

### > REMARQUES

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

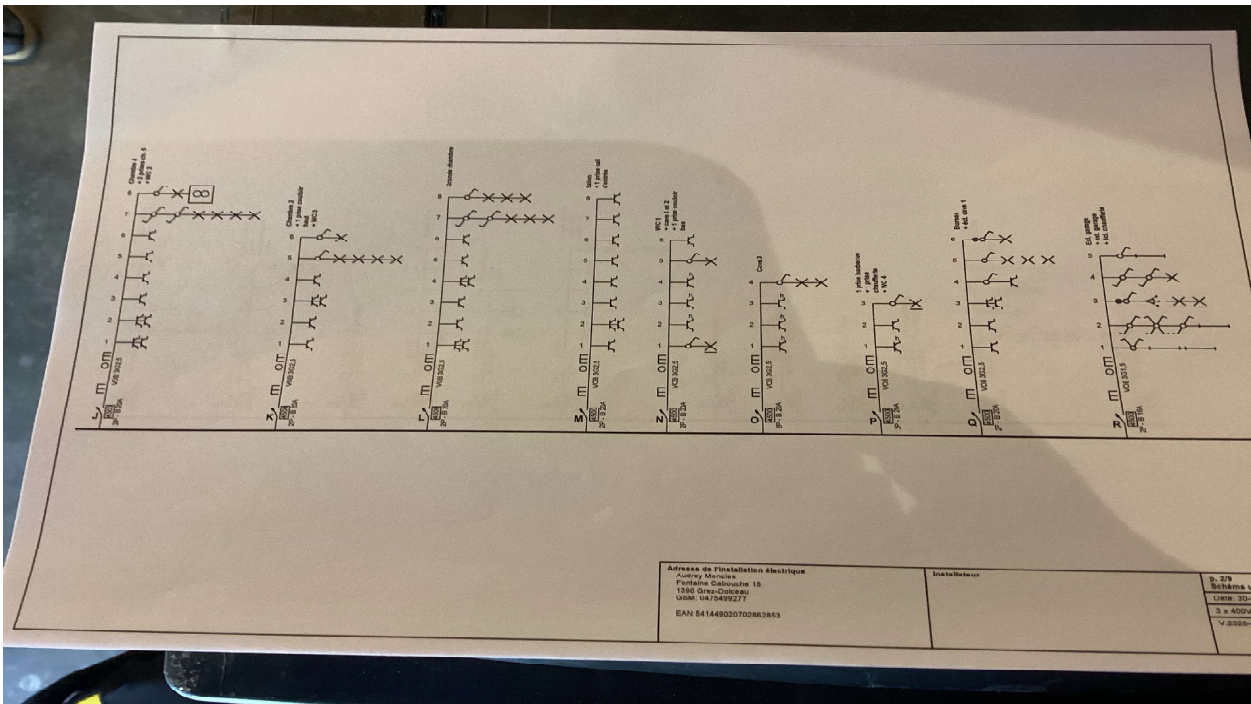
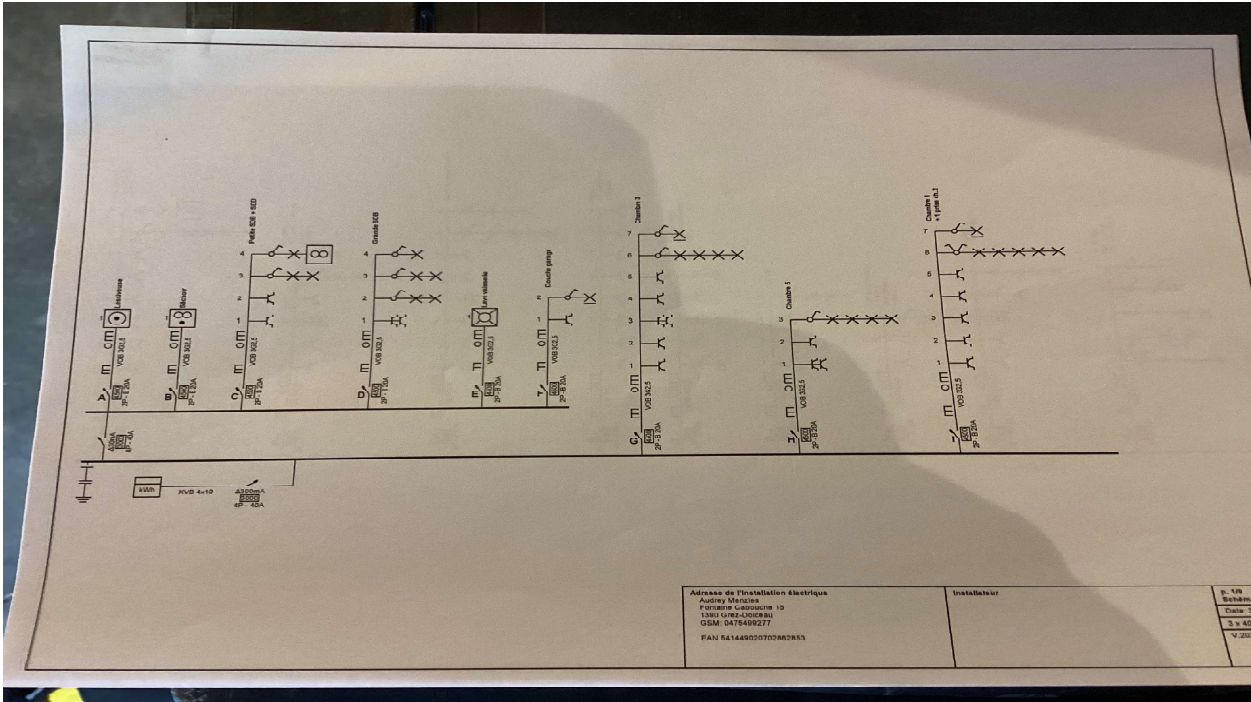
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 108/2026/62898/D01:1**

› **ANNEXES**

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



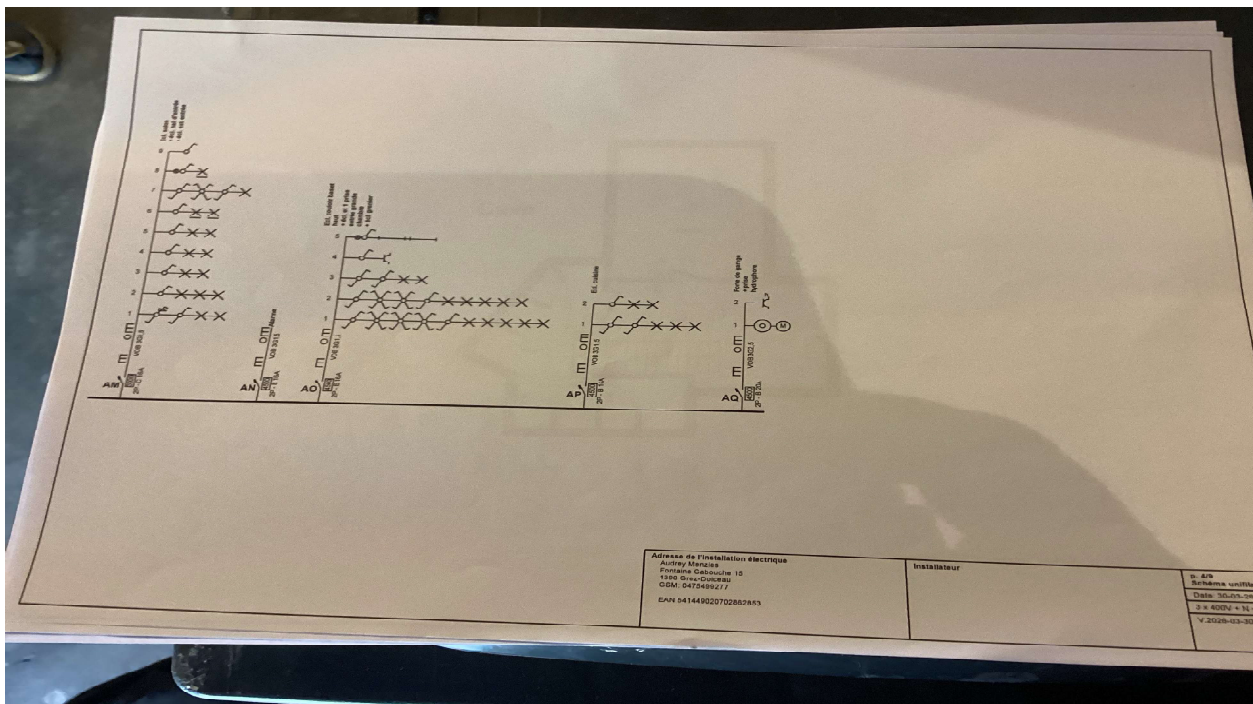
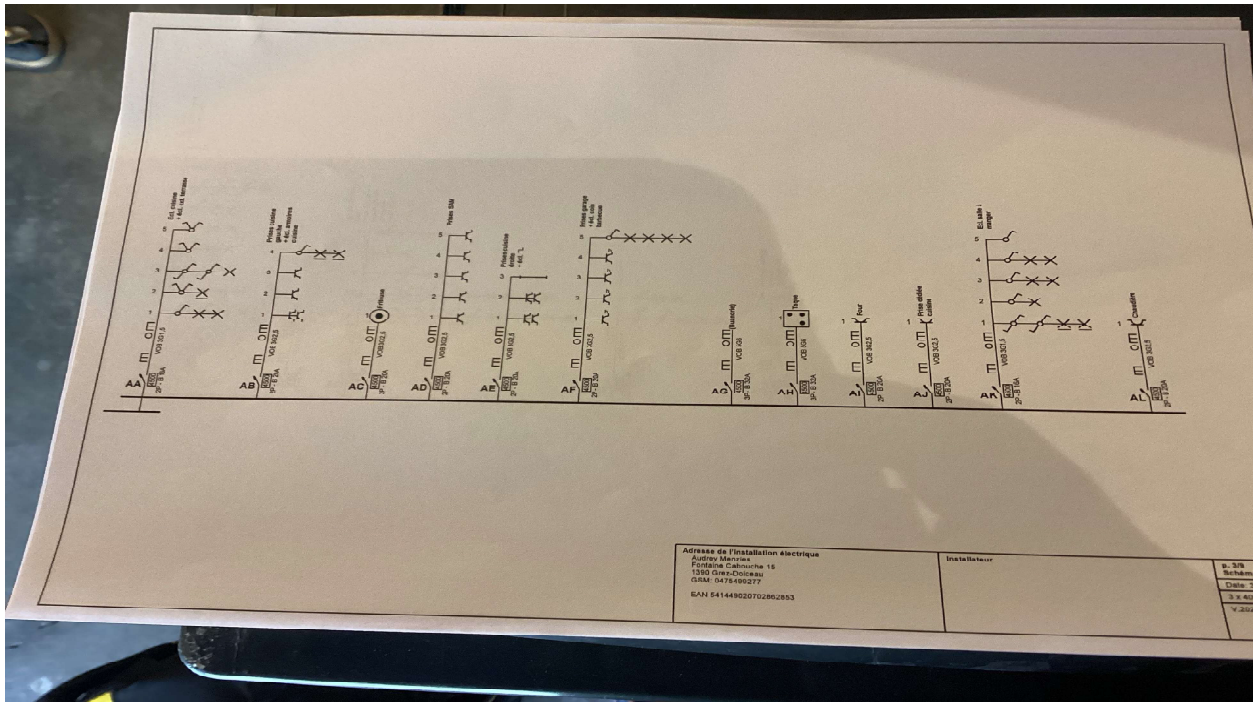
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 108/2026/62898/D01:1

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



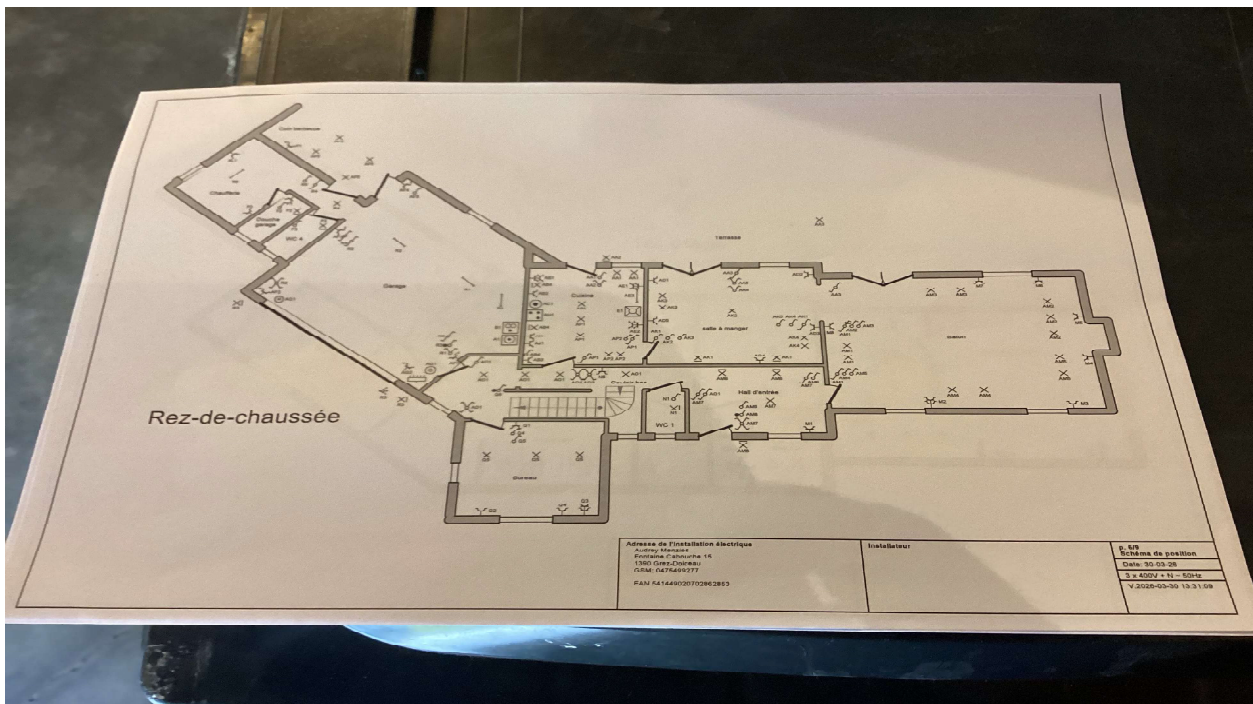
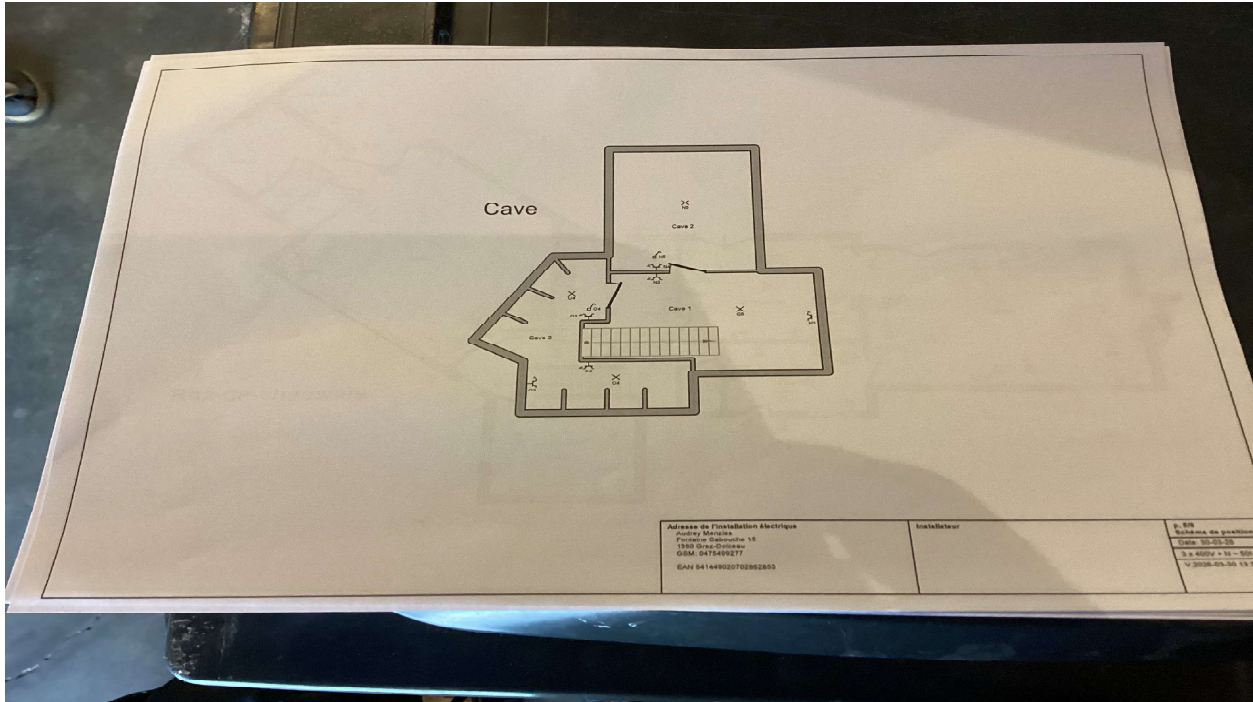
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 108/2026/62898/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



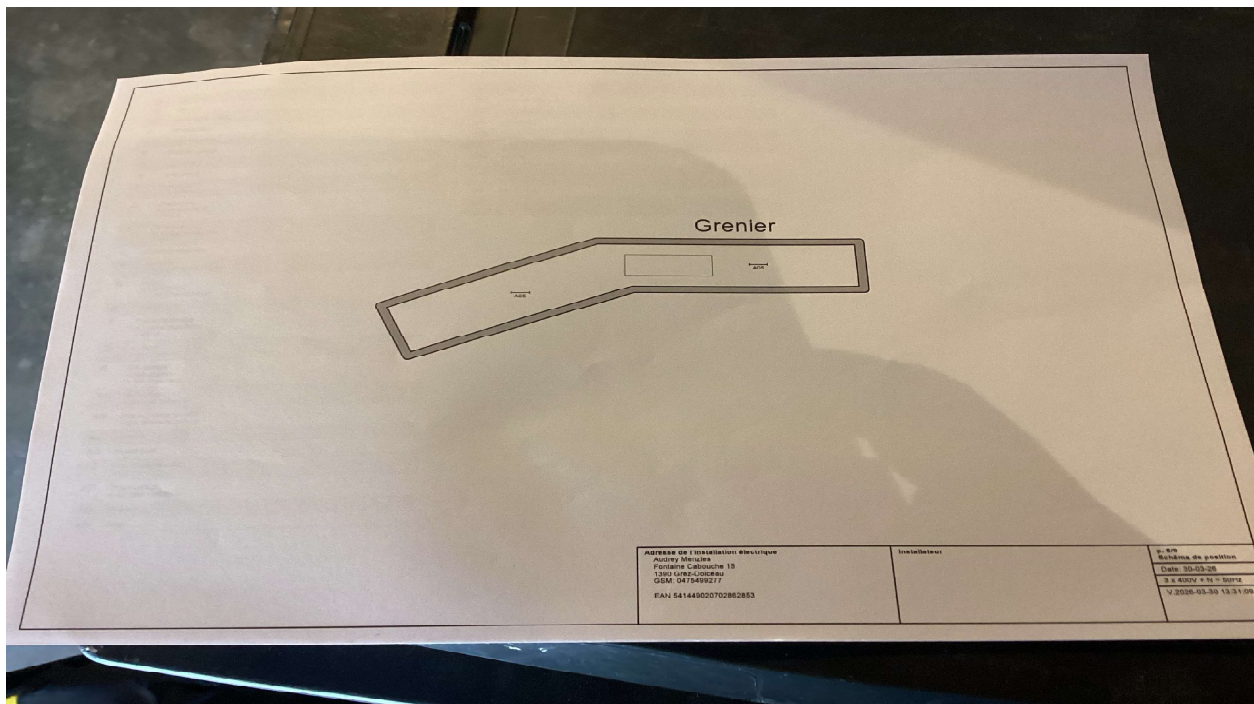
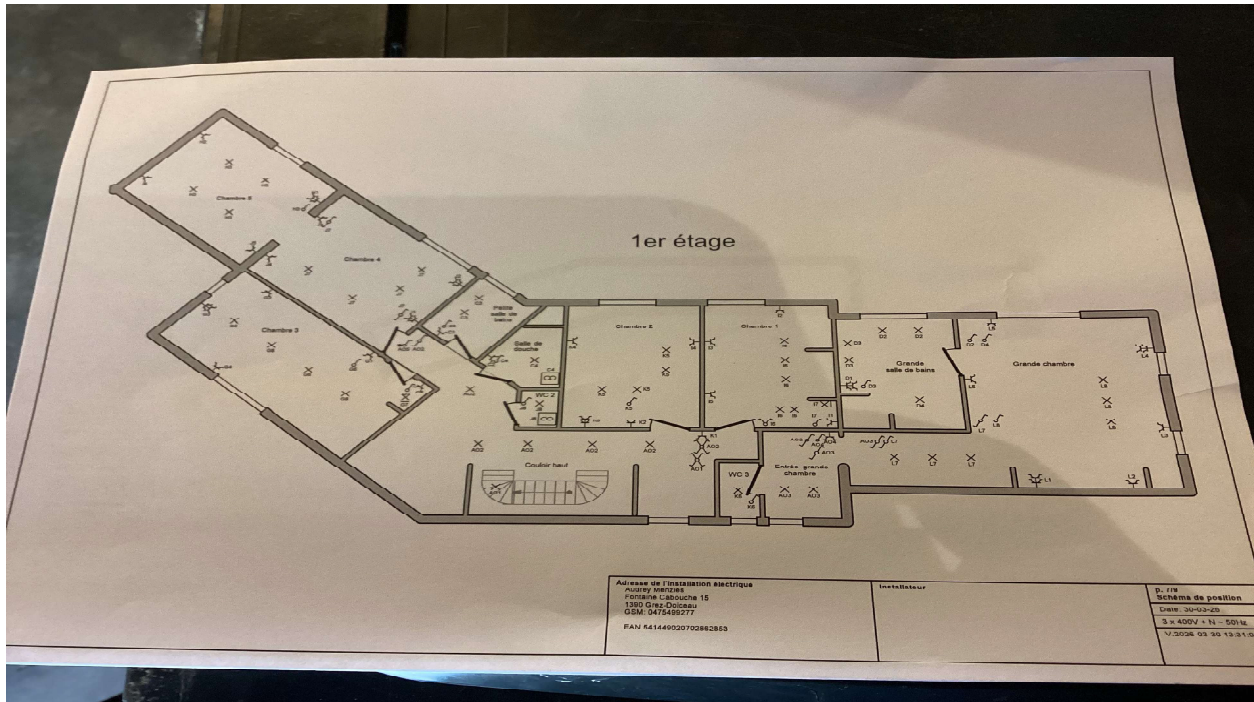
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 108/2026/62898/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 108/2026/62898/D01:1

### > ANNEXES

Autre(s)

<b>A</b> Lessivage	<b>AI</b> Four
<b>B</b> Cuisine	<b>AJ</b> Prise dédiée cuisine
<b>C</b> Petite SDB + SDB	<b>AK</b> Ecl. salle à manger
<b>D</b> Grande SDB	<b>AL</b> Chaudière
<b>E</b> Lave vaisselle	<b>AM</b> Ecl. salon + ecl. hall d'entrée + ecl. sc. entrée
<b>F</b> Douche garage	<b>AN</b> Alarme
<b>G</b> Chambre 3	<b>AO</b> Ecl. escalier bloc et hall + ecl. et 1 prise entrée grande chambre + ecl. garage
<b>H</b> Chambre 5	<b>AP</b> Froid cuisine
<b>I</b> Chambre 1 + 1 prise ch2	<b>AO</b> Porte de garage + prise hydrophore
<b>J</b> Chambre 4 + 2 prises ch. 0 + V.C. 2	
<b>K</b> Chambre 2 + 1 prise couloir hall + V.C. 2	
<b>L</b> Grande chambre	
<b>M</b> Salon + 1 prise hall d'entrée	
<b>N</b> V.C. 1 + cave 1 et 2 + 1 prise couloir oss	
<b>O</b> Cave 3	
<b>P</b> 1 prise barbecue + 1 prise chaudière + V.C. 4	
<b>Q</b> Douche + ecl. cave 1	
<b>R</b> Ecl. garage + ecl. garage + ecl. chaudière	
<b>AA</b> Ecl. cuisine + ecl. ecl. terrasse	
<b>AB</b> Prises cuisine gauche + ecl. armoires cuisine	
<b>AC</b> Friteuse	
<b>AD</b> Prises SAM	
<b>AE</b> Prises cuisine droite + ecl. Tl.	
<b>AF</b> Prises garage + ecl. ecl. barbecue	
<b>AG</b> (Quandré)	
<b>AH</b> Taque	

<b>Autorisé de l'installation électrique</b> Aubry Nicolas Fontaine Carouche 15 1380 Ciney-Dincheau GSM: 0475498277 EAN 54144802072862853	<b>Installateur</b>	<b>P. n°</b> <b>Lot n°</b> <b>Etat des circuits</b> 3 x 400V + N + SE V.2025-03-03 133
--	---------------------	--